

HORAIRE SAISON AUTOMNE-HIVER 2025 – 2026



Mardi	17h30 à 18h20 18h20 à 18h30 18h30 à 19h20 19h20 à 19h30 19h30 à 20h20 20h20 à 20h30	Semi-privé 1 Réfection Patinage Plus Groupe 1 Réfection Star Open 1 Réfection
Mercredi	17h15 à 18h05 18h05 à 18h15 18h15 à 19h05 19h05 à 19h15 19h15 à 20h05 20h05 à 20h15	Star 1 à 4 Reflection Star Open 2 Refection Star 5 et + Refection
Vendredi	17h15 à 18h05 18h05 à 18h15 18h15 à 19h05 19h05 à 19h15 19h15 à 20h05 20h05 à 20h15	Star 1 à 4 Réfection Star Open 3 Réfection Star 5 et + Réfection
Samedi	07h45 à 08h35 08h40 à 09h30 09h30 à 09h40 09h40 à 09h45 09h45 à 10h35 10h35 à 10h45 10h45 à 11h35 11h35 à 11h45 11h45 à 12h35 12h35 à 12h45 12h45 à 13h35	Semi-privé 2 Star Open 4 Réfection Préparation PP Patinage Plus Groupe 2 Réfection Star Open 5 Réfection Stroking Open Réfection Développement
Dimanche	10h45 à 11h35 11h35 à 11h45 11h45 à 12h35 12h35 à 12h45 12h45 à 13h35 13h35 à 13h45 13h45 à 14h35 14h35 à 14h45 14h45 à 15h35	Patinage Plus Groupe 3 Réfection Patinage Adapté Réfection Mini Séminaire (Star) Réfection Star de groupe Réfection Cours privé (PP à Star 4)

Note 1 – La chambre 10 (PAT) est réservée uniquement aux entraîneurs, et aux assistants programme pendant le cours du PP.

Critères :

Un patineur qui n'a pas réussi l'étape 5 doit être en leçon privé avec l'entraîneur durant toute la durée sur la glace (1 entraîneur par patineur qui n'as pas réussi son étape 3)

Le port de casque est obligatoire pour tous les patineurs qui n'ont pas encore complété l'étape 5.

Maximum 20 patineurs par bloc pour les cours Star 5 et + et Star Open

Maximum 24 patineurs par bloc pour les cours Star 1 à 4.

Star open : Étape 5 complétée et plus.

Star 1-4 : Étape 5 complétée jusqu'au Star 4 complété.

Star 5 et + : Étape 4 complétée et plus.

PP : débutant jusqu'à étape 5 non complétée

Semi-privé : Étape 3 complétée jusqu'au étape 5 non-complétée.

Le club se réserve le droit de modifier l'horaire et les classifications selon les circonstances

Aucune annulation de cours ne sera acceptée après le 02 septembre 2025.

Les parcelles ne sont pas interchangeables entre patineurs.